

# ATTESTATION DE DÉGÂTS 2024

À RETOURNER À :

4, avenue du Champ de Foire  
10100 BOURG EN BRESSE

Tel : 04 74 45 58 39

Mail : [contact01@fredon-aura.fr](mailto:contact01@fredon-aura.fr)

Je soussigné(e) (NOM, Prénom, Raison Sociale) .....

Adresse.....

N° téléphone.....Mail.....

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des faits rapportés en ma qualité de ..... (agriculteur, chasseur, piégeur, riverain, ...)

Fait le ..... Signature

**ATTENTION Mettre une ligne par commune /espèce/ culture**

Localisation	Espèce(s) Concernée(s)					Nature des dommages													
						Dommages aux cultures					Autres dégâts causés								
Commune(s) et Lieu(x)-dit(s) des dégâts	CORNEILLE NOIRE	CORBEAU FREUX	RAGONDIN RAT MUSQUÉ	CAMPAGNOL	AUTRES (À PRÉCISER)	Culture endommagée  Indiquer la culture puis son stade au moment du dégât	SEMIS	PLANTULES	ÉPIAISON	BOURGEOIS	Surface estimée des dégâts (en ha)	Estimation financière du préjudice sur cultures (en €)	ATTAQUE DES SILOS	PIQUAGE DE BACHES	DÉRANGEMENT (sonore, visuel, ...)	BERGE INFRASTRUCTURE	AUTRES (À PRÉCISER)	Estimation du préjudice - autres dégâts (en €)	
Exemple : Les Oures BOURG EN BRESSE	X					MAÏS	X				1	1000 €		X					75€

REMARQUES/OBSERVATIONS : .....

Les déclarations de dommages sont nécessaires pour justifier les classements des espèces (nuisibles, gibiers, protégées). Ces déclarations permettent également de justifier l'intérêt de la régulation de certaines d'entre elles (prise d'arrêté.) Elles ne donnent pas droit à indemnisation.